

Informations pratiques :

Inscription obligatoire avant le 26 novembre 2010

Renseignements : 01 39 25 52 57

Maison du Barreau
Grand Amphithéâtre
2-4 rue de Harlay, 75001 PARIS

3 décembre 2010 ; 9h30 - 16h30

Participation aux travaux : gratuit

Participation au cocktail déjeunatoire : 50€

Cette conférence sera validée au titre
la formation continue des avocats

Bulletin d'inscription – Colloque DANTE AFDIT
du 3 décembre 2010.

A renvoyer , avec le chèque de participation au cocktail libellé à l'ordre de
l'Agent comptable de l'Université de Versailles - St Quentin,
par courrier à Hélène Bussière, Faculté de Droit & Sciences Politiques,
3 rue de la Division Leclerc, 78280 Guyancourt,
ou par mail : Colloque.lise@gmail.com

Nom :

Prénom :

Société :

Fonction :

Adresse :

Tél : Fax :

Email :

Participera au cocktail

Ne participera pas au cocktail

La responsabilité dans les contrats informatiques

L'impact des logiciels libres et du cloud computing

Points de vue croisés informaticiens - juristes

Le vendredi 3 décembre 2010 - 9h à 16h30
Grand Amphithéâtre de la Maison du Barreau, Paris

Dans le cadre du projet ANR LISE,
Liability Issues on Software Engineering

d@nte
Droit des Affaires et Nouvelles Technologies
Université de Versailles -St Quentin

AFDIT
ASSOCIATION FRANÇAISE DE DROIT
DE L'INFORMATIQUE ET DE LA TÉLÉCOMMUNICATION

AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE
ANR

vous convient à une journée d'étude consacrée à la responsabilité
dans les contrats informatiques, tels qu'impactés après l'arrêt
Faurécia par les modèles du logiciel libre et du cloud computing.

Programme prévisionnel

8h00 : Accueil des participants

9h00 : Introduction

M. le Bâtonnier Jean Castelain
Daniel Le Métayer, Directeur de recherche INRIA Grenoble Rhône-Alpes
Valérie-Laure Benabou, Professeur Université Versailles Saint-Quentin, DANTE
Me André Meillassoux, Président AFDIT, ATM Avocats, Paris

Matinée : L'anticipation des risques en amont : conception adéquate du logiciel et précautions contractuelles

Sous la Présidence de Vincent Vigneau (Conseiller référendaire à la Cour de cassation) (à confirmer)

9h25 - 9h45 : Sécurité et fiabilité techniques du logiciel - Principes de labellisation et de qualité

Alain Girault (Directeur de recherche INRIA Grenoble Rhône-Alpes) : Introduction à la sûreté de fonctionnement des systèmes informatiques.

9h45 - 11h00 : L'enjeu du libre : l'intégration juridique des briques hétérogènes

Mélanie Clément-Fontaine (Maître de conférences à l'Université de Versailles Saint-Quentin, DANTE) : Les licences : variété et (in)compatibilité.

Me Gilles Vercken (Cabinet Gilles Vercken, Paris) : Validité et opposabilité des conditions contractuelles du libre.

Me Alain Bensoussan (Alain Bensoussan-Avocats, Paris) : Libre et propriétaire : la réussite de l'intégration - bonnes pratiques contractuelles.

Pause : 15mn

11h15 - 12h00 : L'impact du cloud computing : la dépossession de la solution logicielle

Thierry Priol (Directeur de recherche INRIA Rennes Bretagne-Atlantique) :
Le cloud computing : réalités techniques et enjeux.
Stockage distant ; gestion centralisée du logiciel ; mutualisation des services.

Me Isabelle Gavanon (Fidal, Paris) :
Le cloud computing : un environnement juridique nouveau ?
Une nouvelle sorte d'externalisation ; les contrats ASP / SaaS ; délocalisation.

12h00 - 12h45 : Table ronde : Les bases du dialogue juriste/informaticien dans l'anticipation des risques - Le témoignage des acteurs

Me Yves Bismuth, (Bismuth Associés, Lyon) ; Emmanuel Cauvin (Arcelor Mittal, Paris) ;
Céline Aulagnier (BT France, Paris), Alexandre Menais (Accenture).

12h45 - 14h15 : Déjeuner

Après-Midi : L'apparition des dysfonctionnements en aval : quelles responsabilités ?

Sous la présidence d'Isabelle de Lamberterie (Directrice de recherche CNRS)

14h15 - 15h15 : Table ronde : L'identification du dysfonctionnement et l'attribution matérielle des responsabilités

Daniel Le Métayer (INRIA Grenoble Rhône Alpes) :
Les bonnes pratiques en matière de preuve :
collecte et analyse des logs dans le cadre du projet LISE

Hubert Bitan (Expert agréé par la Cour de cassation), Serge Migayron, (Expert près la Cour d'Appel de Paris), et Serge Lefranc (Expert en architecture et sécurité des systèmes d'information) : Quel rôle pour l'expert technique ? Quels enjeux pour l'expertise judiciaire ?

15h15 - 16h15 : Etablissement juridique de la responsabilité

Me Vincent Varet (HVM Avocats, Paris) :
Validité et efficacité des clauses limitatives de responsabilité après l'arrêt Faurecia

Me Marie Hélène Tonnelier (Cabinet Wolfram Latournerie, Paris) :
Conséquences sur les logiciels hybrides (libres et propriétaires) et les solutions cloud ?

Me Stéphane Lemarchand (Cabinet DLA Piper, Paris) :
Une analyse comparative : l'affaire EDS/BskyB aux UK.
Quels enseignements pour le praticien de droit français ?

16h15 - 16h30 : Débat et synthèse des travaux par :
Valérie-Laure Benabou (Professeur, Université de Versailles Saint Quentin, directrice DANTE) et Me André Meillassoux (Président de l'AFDIT, ATM Avocats)

16h30 : Fin des travaux - cocktail de clôture

Avec le soutien :



LISE (Liability Issues on Software Engineering) est un projet soutenu par l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) dans le cadre du programme SeSur 2007 (ANR-07-SESU-007).